



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 51/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE » POUR L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE ET LA REHABILITATION DU CLUB HOUSE AU STADE BOUCHARD

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

La commune de La Roque d'Anthéron dispose au stade Michel Bouchard, d'un terrain pelouse, d'un terrain stabilisé, d'un city stade ainsi que d'un club house (appelé Mille club).

L'équipement dans sa globalité, est mis à disposition de plusieurs associations sportives (football, rugby, course à pied, institut médicoéducatif, cricket, etc...) ce qui représente une fréquentation annuelle de 9000 personnes.

Le club house est un lieu de réunion et de rassemblement régulier des différents clubs de sports et de leurs adhérents. Les prochains événements sportifs nationaux et internationaux (coupe du monde de Rugby, Jeux Olympiques...) vont augmenter encore la fréquentation de ce site (les 3 terrains de sports et le club house).

La commune est dans une volonté d'améliorer les conditions d'accueil pour valoriser le partage, l'échange, le lien social entre les différentes associations sportives. Pour se faire, la commune étudie actuellement la réhabilitation de l'ensemble de ces équipements pour en optimiser le confort. Cette réhabilitation passe en premier lieu par le remplacement des éclairages de la pelouse, du stabilisé et du city stade.

Le remplacement des ampoules traditionnelles par des LED va permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie. En effet, l'éclairage LED possède une durée de vie nettement supérieure aux ampoules classiques, génère moins de chaleur, consomme moins d'énergie et a un impact sur le taux de gaz à effet de serre.

Le projet d'aménagement prévoit ainsi :

- Amélioration de l'éclairage du Stade Michel Bouchard : remplacement des ampoules traditionnelles par un éclairage 100% LED
- Réhabilitation du club house : remplacement des menuiseries, amélioration de l'isolation, rénovation de la plomberie et des évacuations, aménagement intérieur

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230606-DEC_51_23-D

La réalisation de cette opération devait s'effectuer pendant la période estivale. Le coût estimatif du projet est de 60 864,70€. La subvention sollicitée est de 70% du montant soit 42 605, 29 €

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
Conseil Départemental	70 %	42 605,29 €
Autofinancement commune	20 %	18 259,41 €
TOTAL		60 864,70 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à l'amélioration de l'éclairage et la réhabilitation du club house du stade Michel Bouchard

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Travaux de proximité »

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023

Fait à La Roque d'Anthéron, le 6 juin 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 9/06/23
Et de la publication ou notification le ... 9/06/23